

**Relevé de notes de Arnaud Le Nevé et Olivier Vannucci
Copil du PNA Sonneur à ventre jaune en région Pays de la Loire
le 11 février 2014**

Personnes excusées :

- Françoise Peyre, DREAL PDL

Personnes présentes :

- Maud Courcelaud, AE Loire Bretagne
- Frédéric Lécureur, LPO Sarthe
- Julien Moquet, LPO Sarthe
- Cyrille Biegala, PNR Normandie-Maine
- Mickaël Mimaud, PNR Normandie-Maine
- Jézabel Joalland, Conseil Général de la Sarthe
- Karine Limanton, Conseil Général de la Sarthe
- Thibaut Larduinat, DDT 72
- Pierre Minot, DDT 72
- David Quinton, CPIE Mayenne Bas-Maine
- Rémi Bouteloup, CPIE Mayenne Bas-Maine
- Benoît Marchadour, Coordination LPO PDL
- Loïc Bellion, CPIE Loire et Mauges
- Claire Chatagnon, MNE
- Patrick Blanchard, CRPF des Pays de la Loire
- Pierre Duchemin, CEN Sarthe
- Dominique Bergeal, CEN Sarthe
- Olivier Vannucci / Animateur régional du PNA, CEN Sarthe
- Cédric Baudran / Animateur national du PNA, ONF
- Arnaud Le Nevé / DREAL Pilote PNA

1. Intervention de la DREAL (Arnaud Le Nevé) : présentation de l'outil « Plan national d'actions »

Voir diaporama pdf en annexe du présent relevé de notes.

Répondant aux Directives européennes « Oiseaux » et « Habitats », les PNA sont un outil national de conservation de la nature pour le maintien et/ou la restauration des espèces en déclin vers un bon état de conservation. Ils visent donc à définir les actions nécessaires à la conservation de ces espèces.

Ils constituent également un volet important de la politique nationale en matière de conservation de la nature, et constituent un des moyens de stopper la perte de biodiversité, objectif de la Stratégie nationale pour la biodiversité de 2004.

Historiquement, les PNA existent depuis 1996 (au début ils s'appelaient « Plans nationaux de restauration »). La stratégie nationale pour la biodiversité en 2004 et son plan d'action patrimoine naturel en 2005 ont souligné l'intérêt des PNA et la nécessité de les rénover et de les renforcer.

Ainsi, le Grenelle de l'environnement (2007), a rappelé l'importance des PNA pour contribuer à l'engagement de la France de stopper la perte de biodiversité, a annoncé l'élaboration de nouveaux plans pour les espèces les plus menacées selon les listes rouges (UICN).

Les deux lois Grenelle leur ont donné une reconnaissance législative (art. 23 de la loi Grenelle I et art. 129 de la loi Grenelle II).

Entre 2008 et 2010, trois circulaires et une note du ministère précisent le cadre juridique de leur mise en œuvre (circulaire DEB/PVEM n°08-04 du 13 août 2008, Circulaire DEB/PVEM n°08-07 du 3 octobre 2008, Circulaire DEB/PVEM n°09-04 du 8 septembre 2009, Note DEB/PVEM du 24 septembre 2010).

Les deux objectifs principaux des PNA sont de :

- clarifier et structurer la stratégie de la France visant la reconquête de l'état de conservation de l'espèce ;
- faciliter l'intégration de la protection de l'espèce dans les politiques sectorielles.

La méthode consiste à :

- concerter tous les acteurs concernés (État, établissements publics, acteurs socio-économiques, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités territoriales, associations de protection de l'environnement, universitaires...),
- définir un programme d'actions complet, validé et connu de tous,
- mettre en place des actions volontaires ; les PNA sont non opposables mais engagement de l'État (pouvant conduire à la prise de décisions réglementaires).

Le programme d'actions est décliné sur 5 ans, selon trois axes, animés et coordonnés par un animateur national et si possible régional :

- Connaissance : état des lieux et organisation d'un suivi des populations de(s) l'espèce(s) concernée(s) et/ou de leurs habitats naturels ;
- Gestion, conservation : mettre en œuvre des actions favorables à la restauration de ces espèces et de leurs habitats ;
- Communication : informer les acteurs concernés et le public.

Chaque plan est validé en CNPN.

Par exemple, les PNA visent à intégrer la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

Ils sont diffusés largement auprès des ministères, des services déconcentrés et sont en ligne sur le site du ministère en charge de l'Écologie. Les DREAL et les animateurs sont chargés de leur promotion et leur valorisation localement.

Les espèces bénéficiant d'un PNA sont choisies suivant plusieurs critères :

- le risque d'extinction (statut précisé dans les listes rouges de l'UICN),
- la responsabilité patrimoniale de la France
- les engagements internationaux (Convention de Bonn, de Berne, CITES)
- les engagements européens.

Des critères socio-économiques et culturels peuvent être pris en compte.

En juillet 2012, il existait 72 PNA en France (y compris dans les Dom) dont 25 étaient en cours de mise de œuvre (21 concernant la faune et 4 la flore). Parmi ces 72 plans, 13 concernaient des reptiles ou amphibiens :

Sonneur à ventre jaune (rédaction)

Crapaud vert (rédaction)

Cistude d'Europe (mise en œuvre)
3 lézards pyrénéens (rédaction)
Iguane des Petites Antilles (mise en œuvre)
Leptodactylus fallax (rédaction)
Émyde lépreuse (rédaction)
Pélobate brun (rédaction)
Gecko vert de Manapy (rédaction)
Tortue d'Hermann (mise en œuvre)
Lézard ocellé (rédaction)
Tortue verte (mise en œuvre)
Vipère d'Orsini (mise en œuvre)

Les PNA s'appuient sur la dimension transversale de la conservation des espèces. Les espèces ciblées deviennent de fait des espèces parapluies car les mesures de conservation qui sont réalisées en leur faveur, profitent à l'ensemble des autres espèces présentes dans les habitats concernés.

Certains PNA portent sur une espèce (le Vison d'Europe par exemple) tandis que d'autres portent sur un groupe d'espèces (Chiroptères, Odonates, plantes messicoles...).

Fonctionnement schématique des PNA :

Financements :

Chaque DREAL reçoit une dotation annuelle du ministère pour le fonctionnement de l'animation des PNA. Cette dotation est d'environ 2 500 euros par PNA et par an. Elle s'élève à 20 000 euros pour une DREAL coordinatrice d'un PNA.

En Pays-de-la-Loire, la DREAL finance actuellement le fonctionnement de l'animation des 7 PNA déclinés à hauteur de 5 000 à 7 000 euros par an.

Depuis 2013, les Agences de l'Eau ont la possibilité de cofinancer les études et les travaux de restauration.

Bilan annuel et Copil :

L'animateur national ou régional dresse un bilan annuel des actions réalisées et des marges de progrès restantes. Le Copil permet de valider ce bilan et de discuter des actions à prévoir pour l'année à venir. Le bilan annuel est l'occasion de valoriser l'ensemble des actions en faveur de l'espèce visée, pas seulement celles ayant bénéficié spécifiquement de subventions dédiées.

2. Notes sur les discussions et échanges au cours du Copil :

Un rapide tour de table est effectué.

Thibault Larduinat :

Le Feader, maintenant géré par les Régions, va financer de nouvelles MAEC, élargies à des territoires plus vastes que précédemment, y compris hors des sites Natura 2000. Parmi les critères permettant de retenir ces territoires, on trouve les zones de présence d'espèces de Vingt PNA prioritaires mais celui du Sonneur à ventre jaune ne fait pas partie de la liste.

Olivier Vannucci :

La communication est une priorité de ce PNA en région Pays-de-la-Loire car c'est un moyen important de mettre en œuvre une autre action prioritaire qui est la recherche de petites populations isolées. Parmi les moyens de communication, nous avons notamment :
le Parc naturel régional Normandie-Maine qui prévoit une page dédiée sur son site internet,
les opérations « Un Dragon dans mon Jardin ».

CMR

Olivier Vannucci :

Existe-t-il, via l'animation nationale du PNA, la possibilité de s'équiper d'un logiciel de reconnaissance type « empreintes digitales », pour faciliter les analyses dans le cadre des opérations de CMR ?

Cédric Baudran :

Oui, c'est envisageable car Lex Hiby a développé un logiciel "Extract Compare" qui permet la reconnaissance. Il doit coûter environ 800 puis il faut compter plusieurs centaines d'euro pour aider au traitement des données chaque année. Nous allons regarder s'il existe d'autres logiciels de ce type. Il est associé à un protocole de prises de vue.

Génétique des populations, réintroduction

Olivier Vannucci :

Existe-t-il des études génétiques au niveau national ?

Cédric Baudran :

Il est prévu de dresser la cartographie génétique globale de l'espèce au niveau national mais c'est un travail de longue haleine qui nécessite des moyens. Par ailleurs, il semble qu'il faille prévoir au moins 30 prélèvements par station donc cela exclut les très petites stations.

Benoît Marchadour :

Oniris envisage de s'équiper de matériel permettant de stocker du matériel biologique en vue d'analyses (génétiques) ou autre ultérieures. Il s'agirait d'une bio-banque qui pourrait être disponible pour des travaux de recherche. Le cas échéant, il faudrait envisager des prélèvements systématiques d'échantillons de salive par ex. lors de suivis (notamment CMR). La recherche du Sonneur grâce à l'ADN environnemental est une piste à approfondir. Le ratio coût/efficacité est peut-être intéressant. À voir pour se renseigner auprès du labo GECCO (Jean Secondi) de la Faculté d'Angers qui a pu tester pour le Xénope. Cette méthode peut-être un complément sur de l'inventaire qualitatif.

Cédric Baudran :

L'ADN environnementale peut servir ou desservir l'action d'amélioration de la connaissance (le Sonneur peut séjourner sur de courte période dans des habitats peu favorables, lors de ses déplacements). Il est difficile pour l'instant d'affirmer que cette méthode est fiable à 100 %, néanmoins cela reste une piste pour l'avenir... à tester !

Thibaut Larduinat :

Peut-on envisager une réintroduction de l'espèce en Pays-de-la-Loire dans les stations adéquates c'est à dire avec une gestion adaptée à l'espèce et pérenne ?

Cédric Baudran :

Les questions de la translocation et de la réintroduction sont très délicates sur le plan scientifique ; en matière de génétique, être trop interventionniste n'est jamais bon. Par contre, cela est possible à condition de pouvoir élever en captivité des individus génétiquement proches des populations historiques donc qui ne soient a priori pas trop éloignées des stations existantes. Mais le préalable en Pays-de-la-Loire est de bien vérifier s'il n'existe pas de petites populations méconnues.

Olivier Vannucci :

C'est pour cette raison que l'effort 2014 est mis sur la prospection. La conservation viendra à partir de 2015.

Protection réglementaire ou contractuelle, animation foncière, stratégie de conservation autour des stations actuelles

Olivier Vannucci :

En termes de conservation et de communication, une priorité serait de privilégier la communication avec le monde agricole (Chambre d'Agriculture, ADEAS CIVAM,...).

Cédric Baudran :

Oui, c'est aussi une priorité nationale, mais elle sera menée après l'action avec les acteurs du monde forestier

Arnaud Le Nevé :

Le statut foncier et les outils de protection pour les deux stations existantes ne constituent-ils pas des questions prioritaires à aborder pour la conservation durable de ces stations ?

Frédéric Lecureur :

Le cas de la carrière de Ségrie est particulier. Le site appartient au carrier. Les relations aujourd'hui sont bonnes et une relation de confiance s'est installée. Il ne faudrait pas qu'une couche de protection réglementaire vienne effrayer le carrier et compromette les bonnes relations actuelles.

Patrick Blanchard :

De plus, ce serait un signal négatif fort auprès des propriétaires privés qui ne les encourageraient pas à signaler la présence de l'espèce, voire qui pourrait se traduire par la destruction de stations.

Thibault Larduinat :

Le classement en Natura 2000 nous aiderait cependant pour le montage de dossiers mobilisant des financements européens. De plus la création d'un site Natura 2000 serait parfaitement justifier car c'est dispositif principal prévue par la directive habitat pour améliorer l'état de conservation d'une espèce pour laquelle ce dernier est défavorable, ce qui est le cas du sonneur à ventre jaune.

Benoît Marchadour :

Le classement en Znieff n'engage à rien et reste intéressant en terme de porter à connaissance.

Dominique Bergeal :

Rien ne nous empêche aujourd'hui d'avoir une politique d'animation foncière à proximité des sites actuels, dans des secteurs favorables, pour améliorer l'état de conservation de l'espèce, notamment en termes de corridor écologique et de futures stations.

Arnaud Le Nevé :

A ce titre, il faudrait prévoir de dresser la cartographie de l'occupation du sol entre les deux sites actuels, pour évaluer l'état de la fonctionnalité des corridors naturels, les contraintes à lever et les atouts à préserver.

Le Conseil général pourrait intervenir au titre des ENS pour préserver ces éléments de corridor ou prévoir de futures stations à sonneur.

Veille écologique

Olivier Vannucci :

Pour l'amélioration de la préservation des stations, il est prévu de rencontrer l'ONEMA et l'ONCFS (Police de l'environnement). Ces deux organismes seront informés de la localisation des stations, ils pourront alors effectuer un passage sur ces sites lors de leur ronde de surveillance.

Frédéric Lecureur :

Il est préférable qu'ils ne passent pas sur le site de la carrière CEMEX pour éviter de mettre une pression supplémentaire au carrier.

Disponibilité publique des données

CG72 :

De notre côté, nous sommes aussi confronté au manque de disponibilité des données dans le cadre des études d'impact (projets éoliens, révisions de PLU...).

Arnaud Le Nevé :

La base de données de la DREAL est vide en dehors des Znieff.

Benoît Marchadour :

Sur Géopal, il est possible de mettre en place des couches d'alerte, par ex à l'échelle communale, avec des listes d'espèces à enjeux. Nous avons mis en place une couche d'alerte avec les données du réseau LPO (bases de données VisioNature) mais il faudrait aller plus loin.

Olivier Vannucci :

Géopal pourrait être un outil complémentaire pour mettre en place une couche d'alerte pour les espèces de PNA.

Maud Courcelaud :

Quelle information prévoir auprès de l'autorité environnementale dans le cadre de la révision des PLU ?

Frédéric Lecureur :

Il est important de participer à la révision des PLU est d'intégrer les enjeux sonneur.

PNRNM :

Cela n'est pas un souci pour nous car notre avis est sollicité systématiquement pour les communes adhérentes au parc.

Tour de table des projets 2014

David Quinton :

- sensibilisation dans le cadre de l'opération « Un Dragon dans mon Jardin » et croiser les informations avec MNE sur les stations historiques de l'espèce.
- prospections sur un site historique et élargir autour

MNE :

- recherche à proximité des sites limitrophes en Sarthe
- conférence sur le sonneur en octobre 2014, c'est une occasion de faire un bilan des actions

PNRNM :

- sensibilisation des communes du parc et à l'extérieur à proximité
- page dédiée sur le site internet, utilisant des outils de communication existants,
- envoi d'un dépliant à tous les habitants ?

CEN Sarthe :

- étude CMR sur le site de Vernie et prospection des communes à l'est de la forêt de Sillé-Le-Guillaume.
- gestion conservatoire de 4 mares et un fossé
- mise en évidence de corridors entre les deux stations encore viables à l'heure actuelle en Sarthe

LPO Sarthe :

- prospection sur un périmètre d'un kilomètre autour de la carrière CEMEX
- suivi trimestriel du site de Ségrie
- gestion conservatoire des fossés et vasques

Arnaud Le Nevé :

Côté DREAL, il faut prévoir la prise d'un arrêté de pénétration dans les propriétés privées. Il nous faut donc la liste des personnes à autoriser et la liste des communes concernées. Il faut aussi prévoir une demande de dérogation pour la capture-relâcher pour permettre la prise de photos du ventre en cas de découverte.

COPIL Sonneur à ventre jaune (11 février 2014)
CEN Sarthe

Nom Prénom	Fonction	Signature
VANNUCCI Olivier	Chargé d'études Faune CEN Sarthe	
BERGEAL Dominique	DIRECTEUR CEN SARTHE	
LE NEVÉ Arnaud	DREAL PDL	
COURCELAUD Maud	Agence de l'eau Loire Bretagne	
DUCHEMIN Pierre	Président CEN Sarthe	
BLANCHARD Patrick	CRPF des Pays de la Loire	
CHATAGNON Clém	Meyeme Nature Environnement	
BELLION Loïc	CPFE Loire et Mayenne	
BOUTELOUP Rémi	CPFE Mayenne - Bas Maine	
MARHADEUR Arnaud	Coordination LPO PDL	
QUINTON David	CPFE Mayenne - Bas Maine	
MINOT Pierre	DDT 72	
LARDUINAT Thibault	DDT 72	
LIGNON Karine	CG 72	
JOALLAND Jezabel	CG 72	
HIMAUD Michaël	PNR Normandie - Maine	
BIEGALA Agnille	PNR Normandie - Maine	
HOGUET Julien	LPO Sarthe	

BAUDRAN Cecile ONF - Animateur national du PNA
LECURÉUR Esténi LPO LPO Sarthe.